Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260402-D_2026_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt - six le jeudi 02 avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Absents	1
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 26 mars 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Tiphaine TROMEUR, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Mickael THOMAS, Mathis TALEC

Absent excusé : Romain LE COENT (procuration à Fabien VEGUER)

Secrétaire de séance : Mickael THOMAS

D.2026-24 – Désignation des représentants de la commission des marchés

La commission des marchés se réunit pour procéder à l'expertise et à l'attribution des offres déposées lors d'une consultation selon une procédure adaptée (valeur estimée hors taxe prise individuellement inférieure aux seuils européens), pour un marché de travaux, pour une prestation intellectuelle, pour un marché d'assurances ou autres marchés liés aux appels d'offres émis par les collectivités locales.

Il conviendra donc d'adopter la composition de la Commission des Marchés comme suit :

Délégués titulaires (4) : Carole ROPARS, Bernard CREN, Pierre-Yves QUILTU, Mickaël THOMAS

Délégués suppléants (4) : Mathis TALEC, Sylvie HOURMAND, Laurine KERANGUYADER, Justine HAMON

Le secrétaire de séance,
Mickael THOMAS

Le 03 avril 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr